

Délibération  
du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du  
Conseil de Communauté

Membres élus : 78  
Membres en fonction : 78  
Membres présents : 48  
Membres absents : 30  
Procurations : 14

Séance du 27 mars 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le mercredi 27 du  
mois de mars, à 18 h, le Conseil de  
Communauté, légalement convoqué, s'est  
réuni au Centre de Secours Principal des Trois  
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc  
Deichtmann, Président de Saint-Louis  
Agglomération

Date de convocation : 21/03/2024  
Date de transmission : 02/04/2024  
Date de mise en ligne : 03/04/2024

Présents :

M. ADRIAN Daniel, M. BAUMLIN Christian, M. BERNASCONE Gilbert, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, M. ECKES Raymond, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MUNCH Paul-Bernard, M. PFENDLER Pierre, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SFEIR Lola, M. SIBOLD Clément, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel, M. STRICH Vincent, M. STRIBY Patrick, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme TRENDEL Isabelle, M. UEBERSCHLAG André, Mme WOGENSTAHL Nadine, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

Mme BACH Céline (pouvoir à Mme ROSSE Christiane), M. BACHMANN Florian (pouvoir à Mme GERTEIS Stéphanie), Mme CAZES Hélène, Mme CHAPPEL Josiane (pouvoir à M. LATSCHA Gaston), Mme DINTEN Françoise (pouvoir à M. SCHICCA Daniel), M. FERON Jules (pouvoir à Mme ZAKRZEWSKI Valérie), Mme FERRANDEZ Françoise, M. FUCHS Serge, M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin, M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. ECKES Raymond), Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, M. KERN Gérard (pouvoir à M. ZELLER Thomas), Mme KIBLER-KRAUSS Sabine (pouvoir à M. KNIBIELY Philippe), M. MARTIN Anthony, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Hubert, M. MULLER Jean-Luc, Mme MUTH Sandra, M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. FUCHS Gilbert), M. OTMANE Rémy, M. PISARONI Gabriel (pouvoir à M. GISSY Bertrand), M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine (pouvoir à M. MEYER Jean-Paul), Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne (pouvoir à Mme SFEIR Lola), M. TSCHAMBER Yves (pouvoir à M. PFENDLER Pierre), M. TURRI Pascal, M. WIEDERKEHR Denis, Mme WILLER Christèle (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), M. WOLGENSINGER André,

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

## 14<sup>ème</sup> QUESTION

### Modification du montant du droit de séjour dans les aires permanentes d'accueil des gens du voyage de Saint-Louis Agglomération (DELIBERATION n°2024-052)

En application de la loi NOTRe du 7 août 2015, Saint-Louis Agglomération assure, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la gestion des aires permanentes d'accueil des gens du voyage situées à Saint-Louis (20 places soit 10 emplacements) et à Huningue (10 places soit 5 emplacements).

Par délibération du Conseil de Communauté en date du 15 mai 2019, les tarifs appliqués dans ces 2 aires ont été revus afin de les harmoniser. Le droit de séjour a été fixé à 6 € TTC par place et par jour, soit 12 € TTC par jour pour un emplacement.

Au regard des tarifs actuellement pratiqués dans le reste du département ainsi que du niveau d'équipement des aires de Saint-Louis Agglomération par rapport aux normes actuelles et compte tenu de la hausse du nombre d'impayés au motif de tarifs jugés trop chers ainsi que de la vacance importante sur l'aire de Saint-Louis, il paraît opportun de revoir à la baisse le montant du droit de séjour sur les aires permanentes d'accueil des gens du voyage, en l'abaissant à 3€ TTC par place et par jour soit 6 € par emplacement et par jour.

Il est à noter que cette évolution tarifaire permettrait à Saint-Louis Agglomération de se conformer à la prescription inscrite dans le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGV) 2024-2029, relative à l'harmonisation des tarifs d'occupation des équipements à l'échelle de l'arrondissement.

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver la révision du montant du droit de séjour journalier appliqué dans les aires permanentes d'accueil des gens du voyage de Saint-Louis Agglomération, en le fixant à 3 € TTC par place soit 6 € TTC par emplacement ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à prendre les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,  
Saint-Louis, le 02 avril 2024

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

